

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le huitième jour de mai deux mille vingt-trois, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Étaient présents :

Magella Emond, maire
André Daraïche, conseiller au siège no 1
Marise Ouellet, conseillère au siège no 2
Alain Gagnon, conseiller au siège no
Claude Cloutier, conseiller au siège no 5

Absences motivées :

Madone Mercier, conseillère au siège no 3
Yannick Ouellet, conseiller au siège no 6

Étaient aussi présentes :

Berthe Coulombe, secrétaire d'assemblée.

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h par Magella Émond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Mme Berthe Coulombe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION numéro 046-05-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Cloutier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 047-05-23

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2023

Il est proposé par André Daraïche, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2023

Le Maire Magella Emond fait le suivi du procès-verbal en y apportant les précisions complémentaires lorsque requises.

RÉSOLUTION numéro 048-05-23

Acceptation des comptes mensuels réguliers, municipaux & camping – Liste en annexe

Il est proposé par Alain Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes (compressibles et incompressibles) de Mars 2023 soit adoptée telle que déposée au montant de 61757.53 \$;

QU'une copie de cette liste soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 05 – 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 049-05-23

Achat d'une voiturette de golf pour le camping municipal

Il est proposé par Marise Ouellet conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE compte tenu que le véhicule tout terrain du camping n'est plus opérationnel

QU'un deuxième véhicule est nécessaire pour l'opération du camping.

QUE l'offre de Mobilicab de 8 800 \$ plus taxe soit accepté

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 050-05-23

Demande de Camping Québec modification de notre représentante

Il est proposé par André Daraïche conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Mme Annie Bédard soit la représentante auprès de Camping Québec pour et au nom du camping municipal de Mont-Saint-Pierre

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 051-05-23

Adhésion à la Chambre de Commerce de la Haute Gaspésie

Il est proposé par Claude Cloutier conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Mont-Saint-Pierre renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce de la Haute Gaspésie. Le coût étant de 125 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 052-05-23

Nomination d'une enchérisseuse pour la vente pour taxe 2023

Il est proposé par Alain Gagnon conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Marise Ouellet conseillère soit la représentante de la municipalité de Mont-Saint-Pierre lors de la mise en vente pour taxe le 8 juin 2023 à 10 heures comme enchérisseuse. Au bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie à Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 053-05-23

Remplacement verre argon à l'accueil du camping municipal

Il est proposé par Marise Ouellet conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE suite au bris causer par la neige gelée descendu de la toiture brisant ainsi un verre à l'accueil.

QUE la soumission des Fenêtre Gaspésienne pour le remplacement de celle-ci au montant de 386.60 \$ taxe inclus soit acceptée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 054- 05-23

Camping municipal Mont-Saint-Pierre – Coordination et accès bancaire Desjardins

Attendu que madame Annie Bédard occupe les fonctions de Coordinatrice du camping municipal, pour la saison estivale 2023 avec tous les droits et devoirs de gestion s'y rapportant ;

Attendu que cette résolution permettra de reporter ce poste annuellement, si nécessaire ;

Attendu que la Conseil municipal peut autoriser les accès au compte AccèsD Affaires Desjardins à un employé gestionnaire afin d'être en mesure de fonctionner adéquatement dans ses fonctions au niveau administratif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soient retirés les accès d'administratrice principale et de signataire au compte à madame Colette Rehel pour le compte principal AccèsD Affaires Desjardins de la municipalité. À des fins de sécurité le numéro de compte bancaire n'est pas inscrit à la résolution et sera transmis lorsque requis au personnel de Desjardins ;

QUE soient accordés les accès d'administratrice principale et de signataire au compte à madame Annie Bédard pour le compte principal AccèsD Affaires Desjardins de la municipalité. À des fins de sécurité le numéro de compte bancaire n'est pas inscrit à la résolution et sera transmis lorsque requis au personnel de Desjardins ;

QUE soit fermée la carte de crédit AccèsD Affaires Desjardins émise au nom de madame Colette Rehel et se terminant le 9-05-2023

QUE pour les fins de gestion administrative dans le cadre des fonctions de coordinatrice du camping municipal, soit émise une carte de crédit AccèsD Affaires Desjardins au nom de madame Annie Bédard ayant une limite de crédit de 3000 \$ (trois mille dollars canadiens) ;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION numéro 055-05-23

Tarification pour groupe au camping municipal

Il est proposé par André Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la tarification pour un groupe désirant profiter des équipements récréotouristique du camping soit de 100 \$ pour 25 et moins et 125 \$ pour plus de 25 personnes.

ADOPTÉE

Suivi du dossier MADA

Présentation de la politique Municipalité amie des aînés 2022-2025 (MADA) Celle-ci est disponible au bureau municipal.

RÉSOLUTION numéro 056-05-23

Demande Radar Pédagogique au Ministère des Transports du Québec

Il est proposé par Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que demande soit au du Ministère des Transports du Québec poste de Sainte-Anne-des-Monts pour la mise en place d'un radar pédagogique pendant la période estivale allant du 17 juillet au 4 août 2023.

ADOPTÉE

Suivi du dossier du plan de développement des CHIC-CHOCS de la Haute-Gaspésie

M. le maire souligne qu'il y aura présentation pour les élus de la MRC le 10 mai à 19 heures et pour l'industrie touristique et grand public le 11

mai à 18 heures, à l'auditorium de la Polyvalente Gabriel le Courtois de Sainte-Anne-des-Monts

RÉSOLUTION numéro 057-05-23

Nomination Directrice Adjointe

Il est proposé par Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que Mme Marie Gratton soit nommée directrice générale adjointe en attendant la nomination d'un ou d'une Direction général (e).

ADOPTÉE

Suivi du programme RénoRégion

M. le maire informe que le programme de rénovation de la Société d'habitation du Québec, le RénoRégion est reconduit pour deux ans soit 2023-2025 pour un montant de 300 000\$ par année.

Suivi investissement Ministère des Transports du Québec secteur MRC Haute-Gaspésie

M. Roger Gagnon directeur régional de secteur Gaspésie-Bas-Saint-Laurent présente à l'ensemble des maires de la MRC Haute-Gaspésie les travaux prévus pour 2023-2024.

Varia

Aucun point apporter au varia

Période de questions

Sur le poste de la direction Général

Signalisation des indicateurs des rues

RÉSOLUTION numéro 058-05-23

Levée de la séance

Il est proposé par André Daraïche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit levée à 21h05

ADOPTÉE



Magella Émond
Maire



Berthe Colombe
Secrétaire d'assemblée

Je, Magella Émond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec /

